

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Décision du 29 janvier 2026 portant affectation à la mission « Affaires sociales » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2602816S

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2026 portant création de la mission « Affaires sociales » du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2011 portant affectation de Monsieur Bruno GOGUEL au service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 1er avril 2014 portant affectation de Monsieur Patrick LAVERGNE au Contrôle général économique et financier ;

Décide :

Article 1^{er}

Messieurs Bruno GOGUEL et Patrick LAVERGNE, administrateurs de l'Etat du deuxième grade, sont affectés à la mission « Affaires sociales » du Contrôle général économique et financier, à compter du 6 janvier 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 janvier 2026

La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE